

Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 août 2017 à 20h30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune

Etaient présents : FEUFEU David, TALBOT Anne-Laure, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, BROCHARD Valérie, CHALEROUX Ludovic, GAULT Isabelle, AUBRUN Xavier, LAMARCHE Catherine, BOINOT Eliane, GAILLARD Denis, RIBETTE Aurélien, REAU Jean-Christophe et GILL Lee.

Etaient absents : BOUDIER Mickaël (pouvoir à FEUFEU David),

Secrétaire de séance : TALBOT Anne-Laure

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- Projet de création d'un Conseil Municipal Jeunes (foyer)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de créer un conseil municipal « jeunes » afin de redonner vie au foyer des jeunes fermé provisoirement à ce jour.

En effet ce conseil pourrait apporter de nouvelles idées, de nouvelles observations et ouvrages divers dans la commune.

Dans un premier temps une invitation individuelle pourrait être envoyée à chaque jeune de 14 à 18 ans de la commune pour leur signifier ce projet et ensuite le mettre en place suivant leurs motivations éventuelles.

Ce « conseil jeunes » devra être encadré par des conseillers ou par des membres du CCAS et pourrait se réunir tous les six mois.

Il existe un conseil de ce type sur la commune d'Amailloux depuis quelques années, donc nous pourrions leur demander leur avis.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet et accepte que Monsieur le Maire ainsi que les membres du CCAS contactent les jeunes de la Commune pour les réunir.

2- SUITE REFLEXION SUR BATIMENT SENEUIL

Lors de la précédente réunion de Conseil il avait été évoqué l'achat de ce bâtiment au prix de 80 000 € sur plusieurs années. La réponse de SEVT est accordée pour 80 000 € mais en un seul versement.

Ce bâtiment serait destiné à accueillir les services de la Mairie, compte-tenu de la dégradation des locaux actuels : Moquette murale à bannir, plancher en mauvais état, plafonds écroulés cage escalier qui mène au grenier, bois de fenêtres du premier étage en piteux état, volets en bois détériorés, systèmes de chauffage défectueux....

Plusieurs recherches sont en cours pour obtenir une subvention, après appel téléphonique au Conseil Départemental une demande pourrait être déposée, mais il faut chiffrer le coût total pour mettre en accessibilité et en sécurité l'actuel bâtiment. Ce montant pourrait être certainement supérieur à 80 000 €, donc il serait préférable d'acquérir le bâtiment de Seneuil dont le coût serait moins onéreux même en le rénovant en accessibilité, car travaux minimes (porte couloir accueil)

Cette acquisition pourrait s'inscrire au budget 2018.

Un courrier sera envoyé à SEVT pour leur faire part de cette réponse.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à ces demandes.

Dossier à suivre,

3 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivant ainsi que R.1431-1 et suivants,

Monsieur le Trésorier d'Airvault a informé la commune qu'une créance est irrécouvrable, cela concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 1.50 € (2016) au nom de ARRICOT Murielle (PV carence) et de 2.00 € (2016) au nom de PIED Maryline (motif inférieur seuil poursuite).

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 3.50 € selon l'état n° 265711112 transmis et arrêté à la date du 28 juin 2017.

4- DELIBERATION AUTORISATION DE POURSUITE

Monsieur le Maire informe le Conseil que M VIGUIER, trésorier d'AIRVAULT demande une autorisation permanente de poursuite concernant également les budgets annexes de la Commune : Lotissements, Marmite. Vu l'article R.1617-24 du CGCT,

Considérant que « l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet. Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable. »

Le Conseil Municipal donne au trésorier d'Airvault l'autorisation de façon permanente et générale d'engager tout les actes de poursuites, par voie de mise en demeure, par voie d'opposition à tiers détenteur et par voie de saisie à l'encontre des débiteurs de la collectivité, qu'il jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel et concerne tous les budgets de la commune, y compris les budgets annexes liés au budget principal.

5- INFOS DIVERSES

Achat benne Commune de Saint Loup :

Lors de sa réunion de Conseil Municipal du 25 juillet dernier, la commune de Saint Loup accepte de céder ce matériel d'occasion à la commune de Gourgé au prix de 6 500 €. Elle est disponible immédiatement.

Monsieur le Maire précise que 10 000 € avait été inscrit au budget 2017 pour l'achat d'une remorque neuve donc une économie de 3500 € est constatée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet achat.

De ce fait Joël AUBIN informe le Conseil que ces 3 500 € pourraient servir à acquérir une petite remorque utile pour la voirie.

A en rediscuter à la prochaine réunion.

Travaux RD 134 : Réfection chaussée axe Parthenay –Gourgé à partir du 21 août prochain : reprofilage et enduit superficiel, une déviation par Lageon et Viennay sera mise en place le temps des travaux.

GEREDIS : une visite des réseaux HTA par hélicoptère se déroulera du 18 septembre au 30 octobre 2017 pour améliorer le réseau de distribution électrique et permettre des détections d'anomalies.

DREAL : le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau Loire Bretagne est consultable sur internet à socle.consultation.dreal-centre@developpement_durable.gourv.fr, vous êtes invité à faire part de vos observations relative à ce projet de socle d'ici le 30 septembre 2017 sur cette boîte électronique.

TRAVAUX ELAGAGE ET ABATTAGE : ces travaux vont être entrepris sur la Commune, sur la ligne 90 kv Airvault Parthenay à compter du 03 juillet 2017, afin d'assurer la sécurité des personnes et de l'ouvrage cité en référence, dans la traversée des bois et des forêts.

6- QUESTIONS DIVERSES

M et Mme PALLOT domiciliés rue Gilbert Billeau se plaignent encore des inondations devant chez eux et dans leur cour, un rendez-vous va être fixé pour les rencontrer à nouveau pour essayer de trouver une solution.

Joël AUBIN informe le Conseil Municipal de la demande de M CHARRIER Guillaume domicilié dans le lotissement, rue Gilbert Billeau, sur la pose d'un sens giratoire au rond point pour éviter d'éventuels accidents. A suivre.

Motos : des engins motorisés empruntent les chemins de Gourgé (derrière la rue de l'Archère) tard dans la nuit et gênent les riverains.

La Gandonnière : Des nuisances ont été constatées par des riverains.

La Gare : Un problème d'eaux usées déversé dans un fossé communal a été signalé au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine afin d'alerter les propriétaires concernés, pour qu'ils puissent remédier à ce défaut et remettre aux normes leur réseau d'eau et d'assainissement.

Fin réunion 21h45 : Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tous ses conseillers.

Rappel des délibérations du 02 aout 2017

- 3- ADMISSION EN NON-VALEUR
- 4- AUTORISATION DE POURSUITE

CONSEILLERS MUNICIPAUX				
FEUFEU David	TALBOT Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis	BOUDIER Mickaël Absent pouvoir FEUFEU David	RIBETTE Aurélien	GILL Lee	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine